

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 9 du 14 février 2014**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte 13

**CIRCULAIRE N° 500687/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD**

relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2014.

*Du 27 novembre 2013*

**CIRCULAIRE N° 500687/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2014.**

*Du 27 novembre 2013*

NOR D E F T 1 3 5 2 4 0 5 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.  
Arrêté du 13 janvier 2011 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 311-0.1.2, 770.1.3) modifié.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 149790/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 5 décembre 2012 (BOC N° 55 du 21 décembre 2012, texte 31).

*Référence de publication :* BOC n° 9 du 14 février 2014, texte 13.

---

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement du concours cité en objet.

1. NATURE DU CONCOURS.

Le concours comporte deux phases :

- une phase de présélection ;
- une phase d'admission.

2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

**2.1. Présélection des candidats.**

La commission de présélection est chargée d'examiner les dossiers de candidatures.

La commission de présélection établira avant la fin janvier 2014 la liste des candidats autorisés à passer l'entretien et les épreuves sportives.

Le bénéfice de la présélection ne peut être reporté d'une année sur l'autre.

**2.2. Épreuves d'admission.**

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 10 et le 26 mars 2014 pour l'épreuve d'entretien et le 1<sup>er</sup> et 2 avril 2014 pour l'évaluation sportive (cf. annexe I.).

### 3. CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS.

La liste des candidats autorisés à passer l'entretien et l'évaluation sportive sera diffusée aux groupements de soutien de base de défense (GSBdD) et transmise au bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) par le bureau de coordination des carrières et de la mobilité de la DRHAT (DRHAT/BCCM) avant la fin janvier 2014.

Après la diffusion de cette liste, les comptes-rendus de désistements éventuels seront à adresser, par message, à la DRHAT/BCCM avec copie à la DRHAT/BC et au GSBdD de rattachement. Les candidats mutés ou rattachés à un autre GSBdD, postérieurement à la parution de cette liste devront en informer la DRHAT/BC et les GSBdD concernés.

### 4. CANDIDATS AUX CONCOURS SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES LA MÊME ANNÉE.

Les candidats inscrits sur la liste principale d'admission au concours sur titres de l'école militaire interarmées (EMIA) devront rendre compte par message adressé à la DRHAT de leur acceptation/refus du bénéfice de ce concours.

L'acceptation de l'admission EMIA/titres entraîne, *de facto*, le désistement du candidat qui serait, par ailleurs, admissible aux concours EMIA/épreuves.

Tous les lauréats du concours EMIA/titres seront reçus individuellement aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (ESCC) pour déterminer leur filière de scolarité à l'EMIA.

### 5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 149790/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 5 décembre 2012 relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2013 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Frédéric BLACHON.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

Conformément à l'arrêté du 13 janvier 2011, les épreuves d'admission se dérouleront au Fort-Neuf de Vincennes pour les entretiens et aux Écoles de St-Cyr Coëtquidan (ESCC) pour les évaluations sportives.

1. MODALITÉS.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admission seront arrêtées par note à paraître sous timbre DRHAT/BC, début février 2014.

Les candidats y seront répartis en séries pour chacune des épreuves (date et heure de passage).

À la réception de cette note, les candidats adresseront, au bureau concours de la DRHAT, un *curriculum vitae* (CV), dactylographié, sur deux pages recto au maximum.

Aucun modèle particulier n'est imposé dans la rédaction du CV. Cependant les points suivants devront être précisés :

- diplômes détenus ;
- affectations successives et emplois tenus ;
- expériences opérationnelles ou missions extérieures ;
- formations - qualifications - expériences particulières ;
- centres d'intérêts.

Un modèle type de présentation est proposé en annexe II. de la présente circulaire.

Une copie des lettres de motivation des candidats préselectionnés sera transmise par DRHAT/BCCM au bureau concours de la DRHAT, fin janvier 2014.

Les deux ouvrages de référence retenus pour le concours 2014 sont les suivants :

- « *De l'autre côté de l'eau (Indochine 1950 - 1952)* » de Dominique de LAMOTTE (code ISBN 978-2-84734-550-6) ;
- forces terrestres FT01 « *Gagner la bataille-conduire la paix, les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui et demain* » du centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) ou chez Économica (code ISBN 978-2-7178-5449-0).

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les GSBdD sont chargés de transmettre, à leurs candidats, la note d'organisation des épreuves d'admission accompagnée du message de résultats des candidats préselectionnés (sous timbre DRHAT/BCCM), faisant office de titre de convocation.

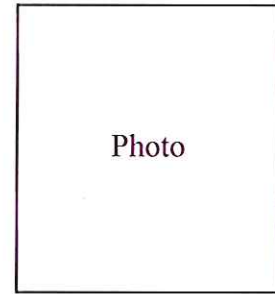
Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi.

3. LES BESOINS POUR LES ÉPREUVES D'ENTRETIEN ET ÉVALUATIONS SPORTIVES SONT DÉFINIS COMME SUIVANT.

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLOME REQUIS.	DÉSIGNATION POUR LE 6 JANVIER 2014 PAR.
Examineurs de l'épreuve d'entretien.	3 titulaires, 1 suppléant.	Officier supérieur (1).	Chef du service de la gestion du personnel (SGP) sur proposition de la DRHAT/BC.
Examineurs de l'épreuve d'entretien.	2 titulaires, 2 suppléants.	Personnalités universitaires (1).	Bureau concours + ESCC.
Officier responsable des épreuves sportives.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
Examineurs des épreuves sportives.	5 titulaires (dont 2 maîtres-nageurs).	Sous-officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	
(1) Il est demandé d'avoir au niveau des examinateurs soit un professeur d'anglais soit un officier supérieur détenteur du profil linguistique standardisé (PLS3333) d'anglais + pratique récente et/ou régulière.			

**ANNEXE II.**  
**MODÈLE TYPE DE PRÉSENTATION DE « CURRICULUM VITAE ».**

**Prénom, Nom**  
Régiment  
Compagnie  
Fonction  
Date de naissance  
Situation familiale  
Mèl



## CURRICULUM VITAE

### Diplômes

#### Militaire

BSAT – degrés de langue – brevets divers (commando – para, ISTC,...)

#### Civil

(Baccalauréat : type, lieu d'obtention, année – études supérieures : type, lieu d'obtention, année) <sup>(1)</sup>

*(1) : il ne doit pas y avoir d'années blanches entre l'obtention du baccalauréat et l'entrée en service.*

### Affectations successives et emplois tenus

- **X<sup>e</sup> Régiment d'infanterie** à Poitiers 2009 - 2013 :
  - Sous-officier adjoint (2012- 2013).
  - Chef de groupe (2009-2012).
- **Ecole des sous-officiers d'active (ENSOA)** 2008 :
  - promotion « sergent-chef XX ».

### Expériences opérationnelle ou missions extérieures

2013 : Mali - SOA  
2010 : Afghanistan - OMLT  
2004 : RCI - chef de groupe

### Qualifications - Expériences particulières

Qualifications particulières : BAFA – BNSSA....  
Travail saisonnier éventuel

### Centres d'intérêt - hobbies

Lecture (type) – Cinéma (type) – Sports pratiqués (type et niveau) - Scoutisme – Voyages (lieux visités) etc.